98B 1513

Certifié Conforme

ABILONE
Société par Actions Simplifiée au capital de 672 300 Euros
Siège social : 30 avenue Carnot
91300 MASSY

N° 353 800 329 RCS EVRY

- 4 MARS 2005

A2723

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2005

L'an deux mil cinq
Le 20 janvier
à 9 heures 15

Les membres de l'Assemblée Générale de la société ABILONE se sont réunis au siège de la Société de la société SERIENCE sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-claude GEORGES FRANCOIS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Frédéric HOEPFFNER est désigné comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les statuts de la Société
- La feuille de présence à l'Assemblée Générale
- Les pouvoirs des Actionnaires représentés
- Les copies des lettres de convocation
- Les rapports de la Présidence
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Puis le Président déclare que le rapport de la Présidence et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la Loi et les Règlements ont été tenus à la disposition des membres de l'Assemblée, au siège social de la société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre alors la séance et rappelle l'ordre du jour :

Démission du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant
Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant
Pouvoirs à conférer pour les formalités

Le Président donne lecture de son rapport puis ouvre les débats.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Premier RESOLUTION

Les associés constatant la démission de la Société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Benoît LECLERC, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer le Cabinet MAZARS et GUERARD, 39 rue Wattignies – 75012 – PARIS, immatriculé sous le numéro 784 824 153 au RCS de PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes démissionaire, Monsieur Cyrille BROUARD, né le 3 juin 1957 à Neuilly sur Seine (92), demeurant 39 rue Wattignies – 75012 – PARIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième RESOLUTION – Pouvoirs à donner pour les formalités de publicité légale

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Jean-claude GEORGES FRANCOIS
Président

Frédéric HOEPFFNER
Le Secrétaire